



Désintérêt d'un notaire sur un dossier de succession

Par **Antiphon**, le **14/09/2015** à **16:32**

Bonjour Madame, Monsieur

Ma mère est décédée le 30 mars 2015.

Elle était sous tutelle. A son décès, un notaire m'avait été conseillé par le tuteur. J'ai rencontré ce notaire et il a bien accepté de s'occuper du dossier de ma mère.

Le tuteur n'a pas envoyé le dossier complet à ce notaire.

Ma mère avait fait de nombreux crédits et j'ignore où en sont les comptes. Elle possédait une petite maison, mais j'ignore si le prix de la maison couvre les dettes.

A ce jour, la notaire prétend ne pas avoir reçu de la part du tuteur les documents concernant ces crédits. Elle lui aurait envoyé une lettre recommandée, mais elle est restée sans réponse.

De mon côté, j'ai adressé une lettre recommandée au Juge des tutelles. Le Directeur des Greffes m'a répondu qu'il allait envoyer un courrier au tuteur.

J'ai demandé à la Notaire les photocopies de la lettre qu'elle aurait adressé au tuteur. je ne reçois rien.

Je lui ai demandé de me donner la procédure à suivre pour accepter l'héritage sous réserve d'inventaire. Elle m'a dit qu'elle allait chercher comment utiliser cette procédure, qui n'est selon elle, plus très utilisée. Depuis, pas de nouvelles.

J'ai l'impression que ce Notaire ne s'occupe pas de mon affaire. J'ai peur de devoir payer les dettes de ma mère alors, que je suis plutôt fauché.

Que dois-je faire.

je vous remercie pour votre réponse, car je suis plutôt désespéré.

Merci

Bruno Magret

Par **catou13**, le **25/10/2015** à **08:25**

Bonjour,

Une seule solution : prenez un autre Notaire plus au fait de la procédure d'acceptation d'une succession sous bénéfice d'inventaire!!! Mais pour pouvoir dresser l'inventaire, il sera toujours indispensable que le Tuteur transmette tout le dossier au Notaire en charge de la succession.